Le procès en appel de l'opposante rwandaise Victoire Ingabire, s'est achevé mercredi 31 juillet à la Cour suprême de Kigali avec les plaidoiries de la défense. La présidente des Forces démocratiques unifiées (FDU), formation non reconnue par Kigali, avait été condamnée en première instance à 8 ans de prison ferme pour « conspiration » et « minimisation » du génocide des Tutsi de 1994. Le parquet avait requis 25 ans de prison ferme. Le verdict est attendu pour le 1er novembre 2013.

C'est l'air serein et sourire aux lèvres que Victoire Ingabire a franchi le seuil de la salle d'audience, mercredi 31 juillet, lors du dernier jour de son procès en appel. Un groupe de ses partisans, un peu plus nombreux que d'habitude, mais toujours aussi discrets, l'attendaient devant le bâtiment de la Cour suprême de Kigali.

Pour la dernière ligne droite de ce procès-fleuve, c'est Me Edwards, l'avocat britannique de Victoire Ingabire, qui a pu résumer et préciser tous les arguments visant à prouver que sa cliente avait été injustement condamnée et que la Cour devait abandonner toute les charges qui pèsent contre elle.

La défense dénonce un complot

Pendant près de trois heures, il a par exemple défendu la validité du seul et unique témoin à décharge de ce procès : une femme qui a témoigné anonymement et a assuré avoir surpris une conversation entre l'un des coaccusés de Victoire Ingabire - et témoin à charge majeur - et trois hommes qui lui aurait demandé de témoigner contre elle en disant qu'elle collaborait avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Un témoignage qui, selon la défense, étaye la thèse du complot.

Liberté d'expression

Me Edwards a également, à la fin de son plaidoyer, affirmé que les accusations de « minimisation » du génocide des Tutsi qui pèsent à l'encontre de sa cliente étaient infondées. Il en a appelé au simple respect de sa liberté d'expression.

Les traits quelque peu tirés à la fin de l'audience Me Edwards s'est néanmoins montré satisfait : « Je pense que les juges nous ont écoutés. Nous avons confiance en nos conclusions en nos arguments, mais ce n'est pas tout à fait facile de prévoir ce qu'il va se passer. Maintenant, l'affaire est dans les mains des juges. La seule chose à faire, c'est d'attendre le jugement. » Jugement attendu le 1er novembre prochain.

Rwanda Ultimatum contre le M23 - Une décision lourde de conséquences

La MINUSCO (Mission des Nations unies pour la stabilité en République du Congo), est montée d'un … Voir Plus »